

Réhabilitation et extension d'un pôle petite enfance à St LAURENT DU PAPE

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE

1 rue Serre du Serret - BP 337

07 003 PRIVAS



Cahier des charges géothermie

1. Description générale de l'opération.

Définition des caractéristiques générales du site avec notamment :

- ✎ Situation et coordonnées du maître d'ouvrage
- ✎ Année de construction et éventuellement de réhabilitation
- ✎ Propriétaire et exploitant du bâtiment
- ✎ Responsable du projet (fonction et coordonnées)
- ✎ Partenaires et associés (collectivités, organismes publics, industriels, ...)
- ✎ Contexte du projet (motivation, études préalables éventuelles, potentiel géologique local, choix politiques et environnementaux, ...)
- ✎ Périmètre concerné par l'opération
- ✎ Description détaillée du bâtiment actuel et futur et de leur environnement proche (joindre plan de masse et extrait du cadastre) et localisation, orientation et identification sur un plan.
- ✎ Usage et occupation du bâtiment : logements (type, nombre ...), bureaux, commerces, locaux industriels,
- ✎ Projets d'urbanisation et de réhabilitation (importance et planning)

Pour cette première phase, l'opérateur veillera à reprendre les éléments fournis par le maître d'ouvrage et son architecte, à les compléter et à présenter une analyse critique détaillée.

2. Caractérisation des ressources géothermiques

L'étude hydrogéologique sera réalisée par un bureau d'études ayant des compétences « sous-sol ». Elle sera basée sur une étude bibliographique ainsi que par des forages tests et dans le respect des directives du service « Police de l'Eau » située à la Direction Départementale du Territoire (DDT).

L'étude présentera notamment :

- ✎ analyse du contexte géologique (en tenant compte des nouveaux forages, ceux réalisés à proximité et en utilisant la base de données des forages existants) ;
- ✎ coupe géologique prévisionnelle (profondeurs, épaisseurs, stratigraphie, ...),
- ✎ recensement des sites de forages potentiels (carte),

Afin de réaliser pour la mise en place d'une pompe à chaleur. Les informations concernant l'étude de la nappe phréatique, pour estimer l'intérêt technique et économique d'un projet de ce type, sont les suivantes :

- ✎ Profondeur de la nappe adaptée au doublet géothermique
- ✎ Epaisseur de la nappe
- ✎ Débit de la nappe
- ✎ Sens du courant
- ✎ Température de l'eau de la nappe
- ✎ Qualité de l'eau (dureté, pH, sable, impuretés ...)
- ✎ Justification de l'implantation et de l'écartement des puits de forage.

A réaliser selon la réglementation concernant la réalisation d'un forage : elle doit répondre aux différents codes, en particulier le code minier et le code de l'environnement (loi sur l'eau).

Tous les éléments devront être fournis par le concepteur de l'étude pour permettre :

- ✎ La télédéclaration administrative pour projet de géothermie de minime importance, sur le site du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires,
- ✎ Déclaration d'ouvrage « Prélèvements, puits et forages à usage domestique » au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales (cerfa N°13 837*02)

Nota : il sera demandé, dans la mesure du possible de définir des forages pour sondages devront être réalisés afin de permettre leur réutilisation pour le fonctionnement de la pompe à chaleur.